

Note de synthèse

Etude sociologique des propriétaires et exploitants d'étangs de la Dombes en vue de la mise en place d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion des étangs piscicoles dombistes

Contexte de l'étude

La propriété des étangs dombistes s'est morcelée au fil du temps. A l'heure actuelle, seules quelques grandes familles possèdent une dizaine d'étangs. Ce morcellement des propriétaires fonciers a entraîné une forte régression du personnel de terrain (régisseurs et gardes) qui organisait la gestion des terres et des étangs.

Par ailleurs, le fonctionnement des étangs repose sur un système de fossés et d'ouvrages qui permettent de collecter et de transférer l'eau des parcelles agricoles vers les étangs et les rivières. Comme le réseau hydrographique est très dense, des droits d'eau se sont constitués petit à petit pour assurer une gestion durable de ces étangs.

Les nouveaux propriétaires dombistes ne disposent pas toujours d'une bonne connaissance de ces droits. Cette méconnaissance génère parfois des dysfonctionnements (vidanges des étangs non coordonnées, colonisation des étangs par des végétaux aquatiques invasifs...).

Face à ce constat, le SRTC a mis en place plusieurs fiches actions dans le cadre du contrat de rivière Chalaronne (2008-2015) comme la mise en place d'un programme pluriannuel de restauration des fossés ou étudier la possibilité de concevoir un guide de bonnes pratiques pour améliorer la gestion globale des étangs : ce dernier permettrait de sensibiliser les propriétaires/exploitants à une meilleure gestion des milieux aquatiques en leur offrant une base commune de connaissances.

Problématique et objectifs de l'étude

Depuis fin 2011, le SRTC a mis en place un groupe de travail « étangs » rassemblant les principaux acteurs de la Dombes pour mettre en place cette action. Parmi ces acteurs figurent notamment le Syndicat des propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Dombes, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Direction Départementale des Territoires de l'Ain...

Ce groupe de travail a émis le souhait de mieux connaître les propriétaires et exploitants d'étangs, les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien pour leur gestion et les besoins en matière d'aide ou d'accompagnement qui pourraient émerger.

En effet, les différentes structures œuvrant dans la Dombes ont l'habitude de travailler avec de nombreux propriétaires et exploitants d'étangs mais qui ne sont sans doute pas représentatifs de l'ensemble des propriétaires-exploitants, à l'échelle de cette petite région naturelle.

Cette étude préalable a donc été confiée pour 6 mois à un stagiaire de Master 1 Etudes Rurales option géographie, accueilli par le SRTC et financé dans le cadre du contrat de rivière par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et la Région Rhône-Alpes pour un coût global de 2 530 € TTC.

Pour que les résultats de cette étude soient suffisamment représentatifs, elle a été menée à l'échelle de l'ensemble de la Dombes. Comme le périmètre du SRTC ne couvre qu'environ 30% de la Dombes, ce dernier s'est rapproché du Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône (SMADS), du Syndicat Mixte Veyle Vivante et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Dans le cadre de son nouveau Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), le SMADS a également intégré une fiche action pour la mise en œuvre de ce projet en complément du SRTC.

Méthodologie des enquêtes et d'analyse des résultats obtenus

Pour rencontrer ces propriétaires et exploitants, le groupe de travail a opté pour la réalisation d'enquêtes avec une double approche :

- Rencontres individuelles avec les propriétaires-exploitants à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif,
- Envoi d'un questionnaire papier à l'ensemble des adhérents du Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Dombes.

Ces 2 types d'enquêtes ont permis de répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître son interlocuteur et son domaine,
- Identifier les activités présentes sur les étangs et leurs perspectives d'évolution,
- Mettre en évidence les problèmes rencontrés sur les étangs,
- Identifier les solutions mises en place pour pallier à ces problèmes,
- Mettre en exergue les nouvelles solutions envisagées et les freins qui limitent leur mise en œuvre,
- Identifier les besoins en matière d'aide ou d'accompagnement.

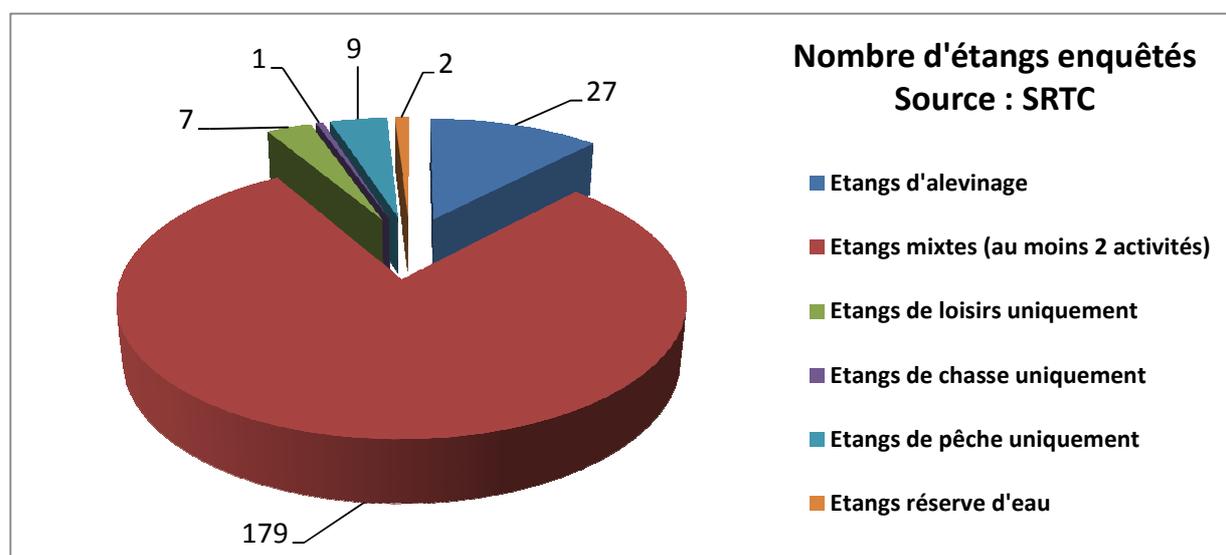
Pour la sélection des entretiens individuels à réaliser à l'échelle de l'ensemble de la Dombes, le SRTC s'est appuyé sur un échantillonnage spatial des étangs à enquêter. Le périmètre de la Dombes retenu est celui de l'ensemble des communes comportant une partie de leur surface dans le périmètre Natura 2000 Dombes. A partir de données cartographiques fournies par l'Institut Géographique National, les étangs de plus de 1 ha ont été identifiés à l'intérieur de ce périmètre. Ce seuil de 1 ha a été retenu car en dessous de ce dernier, les surfaces en eau sont plutôt des bassins d'alevinage, des mares ou des bassins d'agrément.

Sur la base de cette analyse, 1247 étangs ont été obtenus : parmi ces derniers, 120 étangs ont été tirés au sort par classes de surfaces (1 à 5 ha, 5-10 ha, 10-15 ha et plus de 15 ha). A la demande de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse, 8 étangs de plus de 50 ha classés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Pour pouvoir contacter par téléphone les propriétaires concernés, le périmètre des 128 étangs retenus a été superposé aux parcelles cadastrales des différentes communes concernées.

Les enquêtes ainsi obtenues ont permis de collecter des données qualitatives et quantitatives. Pour les premières, des associations par mots clefs ou thématiques ont été réalisées pour dégager différents types de réponses. Pour les secondes, des tableaux croisés dynamiques obtenus à partir d'un tableur ont permis de croiser différentes variables issues de plusieurs questions tandis que des analyses spatiales ont permis de synthétiser certains résultats obtenus sous forme de cartes.

Principaux résultats obtenus

Ces enquêtes ont abouti à la réalisation de 21 enquêtes individuelles et 32 questionnaires papier, soit 53 supports d'enquête au total. Elles représentent au global 225 étangs enquêtés : la répartition des différentes activités exercées sur ces étangs est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les propriétaires-exploitants enquêtés ont pour la plupart plus de 60 ans (68%) et possèdent en moyenne un peu plus de 4 étangs. Plus de 60% des personnes interrogées ont acquis leur domaine depuis plus de 20 ans dans le cadre d'un héritage familial. Pour plus de 90% d'entre eux, c'est l'étang piscicole qui représente le principal motif d'attachement à la Dombes.

Pour tenter de mieux comprendre les différents profils d'activités rencontrés sur les étangs, une typologie a été construite sur la base des variables suivantes issues des enquêtes :

- Activité principale de l'étang déclarée par l'enquêté : il s'agit de l'activité perçue comme principale par ce dernier. Ce classement ne repose pas sur des données technico-économiques,
- Rendement piscicole en année moyenne.

Les profils suivants ont ainsi été construits :

- Profil « Loisirs » : Loisirs comme activité principale,
- Profil « Chasse » : Chasse comme activité principale,
- Profil « Techniques piscicoles » : Pisciculture comme activité principale ou secondaire et rendement piscicole supérieur ou égale à 300 kg/ha
- Profil « Multiactivités » : Agriculture ou pisciculture comme activité principale et rendement piscicole inférieur à 300kg/ha

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des profils identifiés :

Profils	Caractéristiques principales
« Loisirs » 7 enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> ~ Profil regroupant des activités très diverses (pêche à la ligne ou à la journée, base de loisirs, golf...) ~ Surface des propriétés très variables
« Chasse » 12 enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> ~ Petites ou grandes propriétés (<50 ha ou >200 ha) ~ Chasse loisir ou chasse source de revenu ~ Durée de l'évolage très variable : 2 à 7 ans (pas d'assec dans certains cas) ~ Préoccupation importante liée à la baisse de la population de gibier
« Techniques piscicoles » 17 enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> ~ Durée de l'évolage réglée (3 à 5 ans, liés aux contrats avec coopératives et négociants) ~ Investissement important dans la pisciculture (bassins d'alevinage, nourrisseurs, aérateurs...) ~ Présence quasi-quotidienne sur les étangs (ou embauche d'une personne compétente et locale)
« Multiactivités » 17 enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> ~ Coexistence de la chasse, de la pêche et de l'agriculture sur l'assec ~ Volonté de Maintenir ou développer la pisciculture pour 92% des propriétés ~ Poursuite de l'activité chasse pour 83% des propriétés ~ Temps de présence variable sur le domaine

Les quatre principaux problèmes qui ont été mis en évidence par les enquêtes sont par ordre d'importance :

- la présence d'oiseaux piscivores pour tous les enquêtés (cormoran, héron cendré, grèbe, grande aigrette),
- des espèces animales invasives (ragondin, rat musqué, poisson-chat, pseudorasbora, carassin) (85% des enquêtes),
- la circulation de l'eau (55% des enquêtes),
- la pollution de l'eau (25% des enquêtés).

Bien que les propriétaires d'étangs aient déjà mis en place un ensemble de solutions pour faire face aux problèmes précédents, ils sont à la recherche de solutions nouvelles pour réduire encore les impacts négatifs induits par ces problèmes.

Arrive en tête des suggestions l'embauche de personnels de terrain qualifiés pour près de 60% des personnes enquêtées. Compte tenu du coût d'un tel poste, ce dernier ne peut être financé dans le cadre d'une seule propriété moyenne dombiste. Dans le cadre du CDDRA, le SMADS expérimente à l'heure actuelle un accompagnement à l'embauche de personnel de terrain mutualisé sur plusieurs propriétés avec l'aide des coopératives piscicoles. Selon les résultats obtenus par cette mutualisation, ce type de démarche pourra être développé par la suite.

Un appui technico-économique sous forme de document papier ou électronique est également suggéré par les personnes enquêtées. Même si l'idée de ce guide gratuit n'apparaît pas en première position des besoins exprimés, il répond en partie aux attentes des propriétaires-

exploitants. Ces derniers souhaitent un document sous forme de fiches permettant un accès rapide à l'information désirée.

A la lumière des profils présentés précédemment, un tel guide s'adresserait essentiellement aux 3 derniers profils, le profil « Loisir » regroupant des propriétés très hétérogènes où l'étang ne peut être qu'accessoire.

Suites à donner à l'étude :

Comme le SRTC ne couvre que 30% de la Dombes, dispose de moyens techniques et humains limités et s'intéresse surtout aux problématiques de circulation et de pollution des eaux, un tel guide multi-thématique constitue nécessairement un travail collectif, où chaque acteur impliqué dans la gestion des étangs piscicoles dombistes devra apporter sa contribution, sous différentes formes.

Courant 2013, après les pêches d'étangs hivernales, les principaux résultats de cette étude seront présentés au groupe de travail « étangs » élargi à d'autres partenaires (coopératives piscicoles...). Les propriétaires-exploitants d'étangs qui ont consacré un peu de leur temps pour répondre à ces enquêtes recevront par courrier les principales conclusions de l'étude.

A l'issue de cette rencontre, un temps d'échange au niveau du groupe étangs et en dehors de ce dernier permettra de dégager ou non un consensus sur la faisabilité d'un tel guide.

Cette note a été rédigée sur la base du mémoire de Thibaud Pandelakis, étudiant en master 1 Etudes rurales option géographie, remis en août 2012 et soutenu le 5 septembre 2012.

La présente note ainsi que le rapport final de cette étude est en ligne sur le site internet du SRTC à l'adresse suivante :

<http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com/index.php?page=telechargements>

Novembre 2012 – mise à jour Août 2014